

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 avril 2020 à 19 h 49, sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences par vidéoconférence :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **20-04-254 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 avril 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant

- 7.1 Convention collective des employés cols blancs (SCFP) / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 16 mars 2020 ainsi que séances extraordinaires du 25 mars et du 31 mars 2020
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues le 25 mars et le 31 mars 2020
  - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.3 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala Mérite en histoire 2020 / Commandite
  - 4.5 Annulation de commandites / Divers événements / Abrogation des résolutions 20-02-121, 20-03-172, 20-03-219 et 20-03-221 / COVID-19
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.2 Mandat / Services professionnels juridiques / Tribunal administratif du Québec / Contestations de l'évaluation foncière
  - 5.3 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / Centre de services partagés du Québec / Destruction sur place de documents confidentiels
  - 5.4 Suspension temporaire de l'application de l'article 3.1 de l'annexe 3 du Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709 / Assermentation / COVID-19
  - 5.5 Mandats / Services professionnels / Évaluateur agréé / Urbaniste-conseil / Expropriation / Lot 4 559 873 / Pôle municipal / TAQ / SAI-M-273900-1804
  - 5.6 Report / Vente pour défaut de paiement de taxes / 2018 et antérieures / Résolution 20-03-176 / COVID-19

- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 13 mars 2020
  - 6.2 Report de la date d'échéance du premier versement des taxes municipales 2020 / Suspension temporaire de l'application des intérêts / COVID-19 / Ratification
- 7. Ressources humaines**
  - 7.2 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier – Bâtiments
  - 7.3 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec (SPQ), section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
  - 9.1 Octroi de contrat / 401-120-20-06 / Fourniture du Portail citoyen
- 10. Sports et loisirs**
- 11. Culture et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2020-2021
  - 13.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-27 / Fourniture d'un traceur numérisateur
  - 13.3 Ratification / Octroi de contrat / 401-120-20-05 / Réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc longeant l'autoroute 40 Ouest près de la montée Cadieux
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
  - 15.1 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1756.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Construction d'un poste de surpression et du prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine
- 16. Aménagement du territoire**
  - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 mars 2020
  - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 mars 2020
  - 16.3 Dérogation mineure / 4050, route Harwood (projeté) / Largeur d'une résidence unifamiliale isolée / Lot 1 830 420 / Zone H1-801 / CCU n° 20-03-20
  - 16.4 Dérogation mineure / 216, avenue Saint-Charles / Largeur d'accès, localisation de l'accès à l'aire de stationnement, bandes gazonnées et plantation d'arbres en cour avant / Lot 1 546 307 / Zone C2-526 / CCU n° 20-03-21
  - 16.5 PIIA / 216, avenue Saint-Charles / Modification à la marquise projetée / Lot 1 546 307 / Zone C2-526 / CCU n° 20-03-22
  - 16.7 Dérogation mineure / 111, rue Joseph-Carrier / Enseigne au mur / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 20-03-24
  - 16.11 Dérogation mineure / 3136, rue du Ravin-Boisé / Hauteur d'un plancher au rez-de-chaussée / Lot projeté 6 340 671 / Zone H1-914 / CCU n° 20-03-28
  - 16.17 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 3200, route Harwood / Lot 1 830 755
  - 16.18 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 330, route Harwood / Lot 1 545 619

**17. Environnement**

17.1 Demande au MELCC / Acquisition de lots de grève remblayés contigus aux lots 1 545 954, 1 545 955, 1 545 956, 1 545 985 et 1 870 734

**18. Réglementation**

18.1 Adoption / Règlement n° 1709-11 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs à la location d'un espace pour commerçant

18.2 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1793 / Circulation (RMH 399)

18.3 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1556-04 / Pesticides / Définition / Autorité compétente

18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1791 / Districts électoraux

18.5 Avis de motion / Règlement n° 1791 / Districts électoraux

**19. Direction générale**

19.1 Autorisation de la Direction générale

**20. Période de questions – Élus**

**21. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**20-04-255 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 16 mars 2020;
- séance ordinaire du 16 mars 2020;
- séance extraordinaire du 25 mars 2020;
- séance extraordinaire du 31 mars 2020.

« ADOPTÉE »

**20-04-256 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues le 25 mars et le 31 mars 2020**

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu des séances extraordinaires le 25 mars et le 31 mars 2020 et il en résume les décisions prises.

**20-04-257 Période de questions**

Le maire répond aux questions reçues par courriel.

**20-04-258 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala Mérite en histoire 2020 / Commandite**

CONSIDÉRANT que le Gala Mérite en histoire visant à promouvoir l'intérêt, le goût et la connaissance de l'histoire du Québec auprès des jeunes, à valoriser l'enseignement de l'histoire, promouvoir et valoriser l'histoire locale, régionale et nationale du Québec et à souligner le travail des élèves méritants, qui devait se tenir le 18 mai 2020, sera reportée à une date indéterminée à l'automne;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Société nationale des Québécois du Suroît, à titre de commandite, dans le cadre du Gala Mérite en histoire, et ce, seulement suite à la confirmation d'une date de la tenue de l'événement;

QUE l'aide soit cependant retenue jusqu'à ce que la nouvelle date soit confirmée;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

Perte de connexion du conseiller M. Paul Dumoulin à 19 h 57.

**20-04-259 Annulation de commandites / Divers événements / Abrogation des résolutions 20-02-121, 20-03-172, 20-03-219 et 20-03-221 / COVID-19**

CONSIDÉRANT que les événements suivants, pour lesquelles des commandites ont été accordées par la Ville, ont été annulés en vertu de la situation exceptionnelle qu'entraîne la pandémie de la COVID-19;

Événement	Date	Organisme	Résolution	Montant
Brunch en faveur de la famille Boyer, famille agricole 2019	19 avril 2020	Fondation de la famille terrienne	20-02-121	300 \$
Conférence « Réinventer sa vie »	21 avril 2020	Centre d'action bénévole l'Actuel	20-03-172	500 \$
Salon des vins	20 mai 2020	Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges	20-03-219	1 000 \$
Journée spaghetti	20 mars 2020	Centre de femmes La Moisson	20-03-221	500 \$

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient abrogées les résolutions 20-02-121, 20-03-172, 20-03-219 et 20-03-221.

« ADOPTÉE »

**20-04-260 Mandat / Services professionnels juridiques / Tribunal administratif du Québec / Contestations de l'évaluation foncière**

CONSIDÉRANT les recours intentés à l'encontre d'inscriptions au rôle d'évaluation pour les immeubles suivants :

Propriétaire	Adresse	Matricule	Dossier du TAQ
Tare Canada Investments ULC	3500, rue F.-X.-Tessier	6130-73-1344	SAI-M-295000-2002
162102 Canada inc.	324, rue Marie-Curie	6129-69-8176	SAI-M-295410-2002
162102 Canada inc.	200, chemin de l'Anse	6131-03-8441	SAI-M-295408-2002
9361-6399 Québec inc.	116, route De Lotbinière	6426-66-1033	SAI-M-295394-2002
L'Express de Ste-Anne inc.	Terrain sur la rue Émond	6426-55-9581	SAI-M-295412-2002
L'Express de Ste-Anne inc.	132, route De Lotbinière	6426-66-3303	SAI-M-295414-2002
L'Express de Ste-Anne inc.	150, route De Lotbinière	6426-65-6862	SAI-M-295400-2002

CONSIDÉRANT la demande de l'évaluateur de la Ville qu'un avocat soit mandaté afin d'assurer sa représentation devant le Tribunal administratif du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme DHC Avocats soit mandatée afin de conseiller l'évaluateur de la Ville et, le cas échéant, représenter la Ville dans tout recours déposé à l'encontre d'inscriptions au rôle d'évaluation pour ces unités d'évaluation;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-04-261 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / Centre de services partagés du Québec / Destruction sur place de documents confidentiels**

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-695, adoptée le 12 août 2019, par laquelle le conseil confiait au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) le mandat de préparer en son nom et celui des autres clients intéressés un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé pour le service de destruction sur place de documents confidentiels pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, le CSPQ a adjugé à Iron Mountain le contrat pour la destruction sur place de documents confidentiels;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée l'adjudication du contrat à Iron Mountain, 1655, rue Fleetwood, Laval (Québec), H7N 4B2, pour la destruction sur place de documents confidentiels pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2022, et ce, pour un prix unitaire par levée bimensuelle de 7,20 \$ par bac de 65 gallons et de 5,70 \$ par cabinet de 9,25 pieds cubes, excluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

Reprise de la connexion du conseiller M. Paul Dumoulin à 20 h.

**20-04-262 Suspension temporaire de l'application de l'article 3.1 de l'annexe 3 du Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709 / Assermentation / COVID-19**

CONSIDÉRANT la recommandation du gouvernement du Québec de limiter les contacts au sein de la population afin de restreindre la propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de continuer à desservir les citoyens tout en assurant la protection des employés et des visiteurs;

CONSIDÉRANT la nécessité, dans certaines situations, d'être assermenté;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'application de l'article 3.1 de l'annexe 3 du Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709 soit suspendue jusqu'à nouvel ordre, et ce, rétroactivement au 19 mars 2020.

« ADOPTÉE »

**20-04-263 Mandats / Services professionnels / Évaluateur agréé / Urbaniste-conseil / Expropriation / Lot 4 559 873 / Pôle municipal / TAQ / SAI-M-273900-1804**

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée à l'égard du lot 4 559 873 au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-273900-1804;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater les services d'un évaluateur agréé afin de rédiger un rapport d'évaluation du lot 4 559 873;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de mandater les services d'un urbaniste-conseil afin de rédiger un rapport d'expertise à l'égard du potentiel de développement du lot 4 559 873;

CONSIDÉRANT la présence requise de ces professionnels pour témoigner au TAQ dans ce dossier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient entérinés les mandats octroyés à la firme Raymond Joyal inc. et à la firme Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc. pour leurs services professionnels requis dans le dossier d'expropriation TAQ SAI-M-273900-1804;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-04-264 Report / Vente pour défaut de paiement de taxes / 2018 et antérieures /  
Résolution 20-03-176 / COVID-19**

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-176 confiant le mandat à M<sup>e</sup> Chantal Lamarre, notaire, d'effectuer les recherches et vérifications nécessaires au Registre foncier du Québec pour préparer l'avis de vente pour défaut de paiement de taxes 2018 et antérieures;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle qu'entraîne la pandémie de la COVID-19;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit reportée à juin 2021 la vente pour défaut de paiement de taxes 2018 et antérieures qui devait avoir lieu en juin 2020;

QUE soit mis fin au mandat confié à M<sup>e</sup> Chantal Lamarre, notaire, d'effectuer les recherches et vérifications ainsi que de préparer l'avis de vente pour défaut de paiement de taxes 2018 et antérieures, et que les dépenses encourues jusqu'à maintenant lui soient payées.

« ADOPTÉE »

**20-04-265 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 13 mars 2020**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 13 mars 2020 totalisant un montant de 2 099 676,60 \$.

**20-04-266 Report de la date d'échéance du premier versement des taxes municipales  
2020 / Suspension temporaire de l'application des intérêts / COVID-19 /  
Ratification**

CONSIDÉRANT l'article 481 de la Loi sur les cités et villes qui autorisent les municipalités à décréter les taux d'intérêt pour créances impayées;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle qu'entraîne la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la recommandation du gouvernement du Québec de limiter les contacts au sein de la population afin de restreindre la propagation de la COVID-19;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le report de la date d'échéance du premier versement des taxes municipales 2020 et qu'ainsi le paiement prévu pour le 19 mars 2020 soit désormais le 31 mai 2020;

QUE les paiements en argent comptant ou par débit ne soient plus acceptés jusqu'à nouvel ordre;

QUE le taux d'intérêt sur les créances impayées soit fixé à 0 % jusqu'au 31 mai 2020, et ce, à compter du 18 mars 2020.

« ADOPTÉE »

**20-04-267 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier – Bâtiments**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 31 mars 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste régulier de journalier au sein de l'unité – Bâtiments soit attribué à M. Patrick Briard, journalier de l'unité – Parcs, espaces verts et événements, et ce, à compter du 7 avril 2020;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et M. Briard, il devra compléter une période de familiarisation de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. Briard;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-04-268 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec (SPQ), section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le directeur général, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que la conseillère principale en ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec (SPQ), section locale Vaudreuil-Dorion concernant le changement de statut de pompiers à temps complet à un statut de pompier à temps partiel.

« ADOPTÉE »

**20-04-269 Octroi de contrat / 401-120-20-06 / Fourniture du Portail citoyen**

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'acquisition de logiciels;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer la configuration, le déploiement et l'intégration de la plateforme pour le portail citoyen;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par B-Citi Solutions inc. pour le portail citoyen;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par B-Citi Solutions inc., 355, rue Peel, bureau 201, Montréal (Québec), H3C 2G9, pour la fourniture du portail citoyen, et ce, pour un montant total de 48 519,45 \$, incluant les taxes applicables, selon la modulation détaillée ci-dessous;

Année 2020	Phases 1 et 2	Honoraires professionnels au montant de 12 500 \$ Frais annuels (mensualités) au montant de 18 000 \$
Année 2021	Phases 3 et 4	Honoraires professionnels au montant de 10 500 \$ Frais annuels (mensualités) au montant de 1 200 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-04-270 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2020-2021**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit confié à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville pour la saison 2020-2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE soit confié à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

**20-04-271 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-27 / Fourniture d'un traceur numériseur**

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'un traceur numériseur, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 13 mars 2020 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-20-27;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Les Équipements d'arpentage Cansel inc., 101, rue Louvain Ouest, Montréal (Québec), H2N 1A3, pour la fourniture d'un traceur numériseur, et ce, pour un montant de 27 209,98 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-20-27;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »



**20-04-272 Ratification / Octroi de contrat / 401-120-20-05 / Réparation d'urgence d'un bnis d'aqueduc longeant l'autoroute 40 Ouest près de la montée Cadieux**

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'entretien/réparation de conduites d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de gré à gré a été octroyé à Construction J.P. Roy inc. pour effectuer des travaux de réparation d'urgence, les 12, 13 et 14 février 2020, sur la conduite de distribution d'amenée d'eau potable longeant l'autoroute 40 Ouest près de la montée Cadieux;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ratifiés ladite dépense et le contrat octroyé à Construction J.P. Roy inc., 315, boulevard de Melocheville, Beauharnois (Québec), J6N 0M7, pour la réparation d'urgence d'un bnis d'aqueduc longeant l'autoroute 40 Ouest près de la montée Cadieux, et ce, pour un montant de 52 372,29 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-04-273 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1756.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Construction d'un poste de surpression et du prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels à l'égard des plans et devis et la surveillance relié au projet « Construction d'un poste de surpression et prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine - appel d'offres n° 401-110-19-R1756.01 » totalisant un montant de 5 000 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-04-274 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 mars 2020**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 mars 2020.

« ADOPTÉE »

**20-04-275 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 mars 2020**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 10 mars 2020 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 20-03-23	280, rue Rodolphe-Besner / Construction industrielle / Lot 3 395 659 / Zone I2-646
CCU n° 20-03-25	111, rue Joseph-Carrier / Trois enseignes aux murs et bandes lumineuses les encadrant / Lot 5 960 387 / Zone C3-127
CCU n° 20-03-26	2, rue Saint-Michel / Modification d'une enseigne sur socle / Lot 1 675 418 / Zone C2-256
CCU n° 20-03-27	300, avenue Saint-Charles / Enseigne sur poteau / Lot 1 546 203 / Zone C2-521
CCU n° 20-03-29	2500, rue Henry-Ford, suite 130 / Deux enseignes aux murs / Lot 6 222 969 / Zone H3-645
CCU n° 20-03-30	3150, boulevard de la Gare, local 90 / Deux enseignes aux murs et deux enseignes sur poteaux communautaires / Lot 4 365 809 / Zone C3-357
CCU n° 20-03-31	120, rue Joseph-Carrier, local 106 / Enseigne au mur et enseigne sur poteau communautaire / Lot 1 675 183 / Zone C3-126

« ADOPTÉE »

**20-04-276 Dérogation mineure / 4050, route Harwood (projeté) / Largeur d'une résidence unifamiliale isolée / Lot 1 830 420 / Zone H1-801 / CCU n° 20-03-20**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 4050, route Harwood (projeté);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-03-20 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 4050, route Harwood (projeté), afin d'autoriser une largeur de 16,76 mètres pour une résidence unifamiliale isolée, en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-801 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une largeur maximale de 12 mètres.

« ADOPTÉE »

**20-04-277 Dérogation mineure / 216, avenue Saint-Charles / Largeur d'accès, localisation de l'accès à l'aire de stationnement, bandes gazonnées et plantation d'arbres en cour avant / Lot 1 546 307 / Zone C2-526 / CCU n° 20-03-21**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 216, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-03-21 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 216, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser :

- une largeur d'accès de 11 mètres en dérogation à l'article 3.1.14.5 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une largeur maximale de 9 mètres;
- un accès à l'aire de stationnement situé à 7,41 mètres de l'intersection en dérogation à l'article 2.2.16.2.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 10 mètres;
- une largeur de 0,74 mètre pour une bande gazonnée donnant sur une rue en dérogation à l'article 3.1.14.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une largeur minimale de 3 mètres;
- une largeur de 0,46 mètre pour une bande gazonnée donnant sur le long de la ligne de propriété latérale en dérogation à l'article 3.1.14.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une largeur minimale de 1,5 mètre;
- la plantation de deux arbres à petit déploiement en cour avant en dérogation à l'article 2.2.17.3.4 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige, pour ce lot, une plantation minimale de trois arbres à moyen ou à grand déploiement en cour avant;

et ce, à la condition que la clôture existante, perpendiculaire à la rue Galt, soit réparée et repeinte.

« ADOPTÉE »

**20-04-278 PIIA / 216, avenue Saint-Charles / Modification à la marquise projetée / Lot 1 546 307 / Zone C2-526 / CCU n° 20-03-22**

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 20-03-22 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le bandeau lumineux de la marquise ne respecte pas l'objectif du Règlement sur les PIIA n° 1277 du noyau patrimonial, qui est d'assurer un éclairage extérieur sobre des bâtiments et relativement faible pour les bâtiments qui n'ont pas de valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 216, avenue Saint-Charles, le projet modification de la marquise projetée par l'ajout d'éclairage, tel que présenté au plan préparé par la compagnie Transworld, révision 3, en date du 27 janvier 2020 et montrant une bande lumineuse sur deux côtés de la marquise.

« ADOPTÉE »

**20-04-279 Dérogation mineure / 111, rue Joseph-Carrier / Enseigne au mur / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 20-03-24**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 111, rue Joseph-Carrier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-03-24 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 111, rue Joseph-Carrier, afin d'autoriser une enseigne à plat fixée au mur n'ayant pas façade sur rue, en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet que sur un mur ayant façade sur rue, et ce, à la condition qu'il n'y ait pas l'ajout d'une enseigne sur poteau ou sur socle.

« ADOPTÉE »

**20-04-280 Dérogation mineure / 3136, rue du Ravin-Boisé / Hauteur d'un plancher au rez-de-chaussée / Lot projeté 6 340 671 / Zone H1-914 / CCU n° 20-03-28**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3136, rue du Ravin-Boisé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-03-28 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3136, rue du Ravin-Boisé, afin d'autoriser une élévation de plancher du rez-de-chaussée par rapport au niveau de la rue de 2,40 mètres, en dérogation à une disposition prévoyant une élévation maximale de 1,85 mètre.

« ADOPTÉE »

**20-04-281 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 3200, route Harwood / Lot 1 830 755**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie en argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2020-10157 d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot 1 830 755, suite à la démolition d'un bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction d'un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 1 830 755 est de 8 378,5 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 837,85 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot 1 830 755 lors de la demande du permis était de 454 800 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à 48 207,20 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.06;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 2 140,83\$ a été versé en 1996 lors d'une opération cadastrale créant le lot 1903-8 d'une superficie de 8 378,5 mètres carrés (devenu le lot 1 830 755 lors de la rénovation cadastrale);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 46 066,37 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**20-04-282 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 330, route Harwood / Lot 1 545 619**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie en argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2019-01920 de l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot 1 545 619;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut l'augmentation de la superficie plancher d'un usage sur un terrain;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 1 545 619 est de 3 878,10 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 387,81 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot 1 545 619 lors de la demande du permis était de 513 400 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à 54 420,40 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.06;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 54 420,40 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**20-04-283 Demande au MELCC / Acquisition de lots de grève remblayés contigus aux lots 1 545 954, 1 545 955, 1 545 956, 1 545 985 et 1 870 734**

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-846, datée du 2 septembre 2014, autorisant la demande d'acquisition au Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), du lot de grève remblayé étant contigu aux lots 1 545 985 (parc de l'Île Bray) et 1 546 684 (Île Bray);

CONSIDÉRANT que, suite à la réception de cette demande de la Ville datée du 18 septembre 2014, le ministère de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ayant intégré les différentes unités du CEHQ dont le nom n'existe plus, requiert des précisions quant à la dimension et à l'emplacement de l'acquisition;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la Ville d'acquérir le lot de grève remblayé contigu au lot 1 870 734 appartenant à la Ville, ainsi que le lot de grève remblayé contigu aux lots 1 545 954, 1 545 955, 1 545 956 et 1 545 985, et ce, afin qu'elle puisse l'entretenir adéquatement et offrir à ses citoyens un meilleur accès aux berges de la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT que la demande d'acquisition de ces lots de grève est à des fins publiques, non lucratives et dans le seul but de permettre un meilleur accès et entretien du site;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la greffière adjointe soit mandatée afin de transmettre au MELCC une demande à l'effet d'acquérir les lots de grèves remblayés contigus aux lots 1 545 954, 1 545 955, 1 545 956, 1 545 985 et 1 870 734;

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition à intervenir ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**20-04-284 Adoption / Règlement n° 1709-11 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs à la location d'un espace pour commerçant**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-11 a été déposé à une séance tenue le 16 mars 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-11 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter la tarification relative à la location d'un espace pour commerçant ».

« ADOPTÉE »

**20-04-285 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1793 / Circulation (RMH 399)**

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1793 relatif à la circulation et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**20-04-286 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1556-04 / Pesticides / Définition / Autorité compétente**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1556-04 modifiant le Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et des pesticides n° 1556 afin de modifier une définition et une appellation et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**20-04-287 Adoption de projet / Règlement n° 1791 / Districts électoraux**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1791 intitulé :

« Règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation, le cas échéant, et qu'à cet effet il publie l'avis requis.

« ADOPTÉE »

**20-04-288 Avis de motion / Règlement n° 1791 / Districts électoraux**

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux.

**20-04-289 Autorisation de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'autorisation accordée par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 26 mars 2020.

« ADOPTÉE »

**20-04-290 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**20-04-291 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 34 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier